

République française

Département de l'Hérault



Commune de Rosis

Séance du 6 Décembre 2010 à 20 h 30

Membres présents: M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA – M. Germain FARENQ – M. Moïse ROQUES – Mme Sandrine LECLERCQ – Mlle Nathalie MENDES – Mme Arlette ARAGON -

Membre (s) absent(s) excusé(s): – M. Eric NAUTRE (Pouvoir à Gérard LUNA) - Germain FARENQ ((Pouvoir à Mme Arlette ARAGON).

Secrétaire de séance : Mme Arlette ARAGON

ORDRE DU JOUR

0/1 .Statistiques de Novembre 2010 du site internet www.rosis-languedoc.com

0/2 .Approbation du P.V de séance du Conseil Municipal du 8 novembre2010

- 1. Andabre –chemin du calvaire***
- 2. Massif du Caroux ouverture de milieux ouverts tourbière de la lande***
- 3. Andabre - installation d'un éclairage public innovant et économique de « type led »***
- 4. Révision annuelle des loyers communaux***
- 5. le Cros - assainissement collectif - projet d'abattage d'arbres***
- 6. Gîte communal de Douch - labellisation accueil tourisme handicap***
- 7. Eglise Ste marie de Douch – projet de restauration 2°tranche***
- 8. Andabre - installation sur un nouvel emplacement de nouvelles boites aux lettres -***
- 9. Trésor public - eau et assainissement - demande d'admission en non-valeur***
- 10. Échange de terrain entre la commune et M. Jacques Pages du hameau de la Gineste***

0/1 - **STATISTIQUES DU MOIS DE NOVEMBRE 2010**

SITE INTERNET : WWW.ROSIS-LANGUEDOC.COM = **4 624 visites**

MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX : **fermeture annuelle**

0/2 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOV 2010

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur le CR de la dernière séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2010 et de l'approuver.

Vote du Conseil :

le Conseil approuve le PV de séance

VOTE : Nombre de voix : **Pour** : 10 **Contre** : 0 **Abstention(s)** : 0

1 – ANDABRE – PROJET DE TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU CALVAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'après avoir fait un déplacement sur le terrain avec les adjoints et obtenu un contact avec Monsieur Boutinaud, il leur a été permis de cerner l'intérêt d'un réaménagement en dessous de la propriété de la famille Boutinaud, pour un accès qui facilitera le passage pédestre des riverains.

Il indique aux membres du Conseil que, pour permettre le réaménagement de ce chemin sur « le domaine communal », il y a lieu, dans un premier temps, de procéder au nettoyage du remblai sous la propriété de M.Boutinaud puis de matérialiser le chemin nouvellement reprofilé et de procéder à la suppression du rocher. Le remblai pourra être utilisé pour combler la forte pente du chemin et créer ainsi un nouveau passage.

Il précise de surcroît que ces travaux permettront la création d'emplacements de parking. Il a été demandé à Monsieur Boutinaud de procéder à l'enlèvement de remblai pour matérialiser le passage de sa propriété, ce qu'il s'est engagé à faire.

Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à prendre contact avec les divers propriétaires concernés par les travaux et d'engager la dépense nécessaire à leur réalisation.

Vote du Conseil :

Les propositions du Maire ont été adoptées

VOTE : Nombre de voix : **Pour** : 10 **Contre** : 0 **Abstention(s)** : 0

2 - MASSIF DU CAROUX - OUVERTURE DES MILIEUX - TOURBIERE DE LA LANDE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que des genêts et autres saules, colonisent les milieux ouverts sur le Massif du Caroux, notamment dans le proche environnement de la tourbière de la lande, sur le mythique chemin de randonnée GR 7.

Il précise que les dernières interventions de gyrobroyage et de brûlage dans le proche environnement de la tourbière remontent à une dizaine d'années.

Il propose donc de faire intervenir le GIEC (Groupement d'Intérêt Environnemental et Cynégétique du Caroux Espinouse) pour effectuer une opération de gyrobroyage et de nettoyage de toute la zone à proximité de la tourbière.

Il indique que le montant du devis des travaux de cette opération de lutte contre la fermeture des milieux, s'élève à **1 674,40 €**.

Il précise en outre, qu'il œuvre au sein de la communauté de commune pour que la tourbière de la lande soit incluse dans le document d'objectif **Natura 2000** dont le Comité de pilotage est de la compétence de la communauté.

Il demande aux membres du Conseil l'autorisation d'engager le montant de la dépense qui ne pourra être financée que sur **l'exercice 2011**.

Vote du Conseil :

Le Conseil adopte la proposition du Maire

VOTE : Nombre de voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

3 - ANDABRE - INSTALLATION D'UN ECLAIRAGE PUBLIC INNOVANT ET ECONOMIQUE DE « TYPE LED »

Monsieur le Maire évoque devant les membres du Conseil la fin de la 1^{ère} tranche de travaux d'enfouissement des réseaux d'électrification rurale (basse et moyenne tension), d'éclairage public et du téléphone dans le village d'Andabre, sous maîtrise d'ouvrage de *la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc*.

Il indique que ce projet a permis l'installation d'un nouvel éclairage public moderne, innovant, économique et surtout respectueux de l'environnement.

L'installation de 8 lampadaires de type « LED » a été réalisée par l'Entreprise d'électrification générale *Travesset des Aires*, qui assurera la suppression de poteaux en béton, et des fils électriques fort disgracieux, améliorant l'esthétique paysagère sur cette partie du village.

Il précise que *France Télécom* a déjà supprimé les poteaux téléphoniques métalliques.

Il précise notamment que la mise en place de ce type d'éclairage public de type « LED », qui est, sans conteste, une solution d'éclairage innovante, moderne, fiable et durable, va sans nul doute également favoriser une diminution de la pollution lumineuse, une réduction des coûts de maintenance et une réduction du coût énergétique.

Il indique que, s'agissant d'une première installation de ce type d'équipement sur le canton, *Hérault Energie*, la *Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc*, l'entreprise *Travesset* effectueront un déplacement sur le terrain, courant décembre, pour examiner l'efficacité de ce type d'équipement. Un article sur le sujet est déjà paru dans le petit journal.

Vote du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information et estime que ce type d'équipement est de nature à réaliser de sérieuses économies d'énergie

VOTE : Nombre de voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

4 - REVISION ANNUELLE DES LOYERS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de procéder la révision annuelle des loyers communaux.

Il propose qu'une augmentation de **1,1% des loyers communaux** soit appliquée dès le **1^{er} janvier 2011**.

En ce qui concerne le chauffage central de la mairie, qui dessert le logement du locataire sis au 2^o étage du bâtiment, il indique qu'il y a lieu de faire participer ce locataire aux dépenses de chauffage en divisant le montant de la facture par le nombre de radiateurs installés dans l'immeuble.

Il précise que la mairie est équipée de 9 radiateurs (3 en RdC et de 6 dans les locaux administratifs). Le logement du 2^o étage comprend 4 radiateurs. Le total est de 13 radiateurs,

Compte tenu du fait que le montant de la facture annuelle de fioul (entretien et nettoyage de la chaudière inclus) s'élève à **2 145 €** -soit **165 €** par radiateur- le montant de la charge liée au chauffage pour le logement en question s'élève donc à **900 € par an**.

Il indique que, si le locataire est d'accord pour que soit prélevé mensuellement le montant de cette charge avec le loyer, elle pourra être étalée sur les 12 mois de l'année, portant le

loyer du logement à **355,67€ +75 €** soit une contribution totale de **430 € mensuels**. Cette proposition ne tient pas compte de l'augmentation du loyer principal au 1^{er} janvier 2011.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable aux propositions du Maire.

VOTE : Nombre de voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

5 - LE CROS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PROJET D'ABATTAGE D'ARBRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, dans le cadre de la mise en place d'un système d'assainissement sur une parcelle de terrain communal au hameau du Cros, il y a lieu de procéder au nettoyage de la dite parcelle et d'abattre deux arbres d'une vingtaine de mètres de hauteur, ceci nécessitant l'intervention d'un professionnel.

Il précise que le coût d'une telle opération s'élève à la somme de 500 € et propose aux membres du Conseil de l'autoriser à engager cette dépense.

Vote du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire

VOTE : Nombre de voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

6 - GITE COMMUNAL DE DOUCH – LABEL ACCUEIL TOURISME HANDICAP VISION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du passage de la commission « **tourisme handicap** » pour le renouvellement du label « handicap mental » du gîte communal 3 épis de Douch.

Il indique qu'au cours de cette visite, la commission nous précise, qu'il suffirait de réaliser quelques aménagements fort peu onéreux (bandes réfléchissantes, pastilles lumineuses autour des interrupteurs etc ...) pour obtenir le label permettant d'accueillir des « mal voyants ».

Il propose aux membres du Conseil la mise en place de ces équipements et de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à leur acquisition, qui permettront d'accueillir les personnes atteintes de ce type d'handicap.

Il demande aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable à la labellisation tourisme handicap « Vision »

VOTE : Nombre de voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

7 - EGLISE STE MARIE DE DOUCH – PROJET DE RESTAURATION 2° TRANCHE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser la Présidente **de l'association de sauvegarde de l'église Ste Marie de Douch** intervenant suite à notre décision de renoncer au projet de 2°tranche de travaux initialement prévu.

Il indique qu'il y a lieu de rappeler à tous que le projet de restauration d'une partie de l'aile de l'église et du presbytère qui restent à réaliser n'est pas abandonné. Il fera l'objet d'un simple remaniement de la toiture, beaucoup moins onéreux, de nature à sécuriser les locaux du presbytère comme il a été décidé lors du précédent Conseil.

Il rappelle et précise que, pour un montant de **94 887, 94 € TTC**, les subventions qui ont été notifiées sont loin d'égaliser celle de la 1^{ère} tranche, notamment la *DGE de l'Etat*, revue à la baisse (moins 25%), précisant que la commune n'est pas en mesure de financer le delta restant, d'un montant global de **38 513,94 €** (dont la TVA **14 350 €**). La part communale s'élève à **24 463,94 €**

Il indique également que, dès que nous connaîtrons le montant du devis des travaux du nouveau projet, la commune devra assumer seule le financement des travaux (TVA et delta restant).

Il précise que, pour être aidée sur ce dossier, la commune sera dans l'obligation de solliciter la *Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc* afin d'obtenir une aide financière dans le cadre des « fonds de concours », tout en sachant bien que, dans ce cas, les factures seront réglées sur une base de pourcentage (environ 30%) attribuée par chaque institution.

En ce qui concerne la participation de la *fondation du patrimoine*, contact sera pris avec cet organisme pour faire un point sur les dons.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime prend acte et approuve les décisions du Maire

VOTE : Nombre de voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

8 - ANDABRE - INSTALLATION DE NOUVELLES BOITES AUX LETTRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite à une requête de certains administrés concernant le renouvellement de boîtes à lettres programmé à Andabre, il est intervenu auprès du receveur principal de la Poste afin que l'emplacement actuel situé à proximité du pont d'Andabre sur la RD922, qui constitue un danger pour les utilisateurs obligés de traverser la route pour relever leur courrier, soit modifié.

Il indique que le receveur a répondu favorablement à cette requête et qu'un nouvel emplacement sera prochainement aménagé par les services de la poste, à proximité des conteneurs des ordures ménagères en direction du vieux pont.

Pour information des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information et se réjouit d'une telle décision de la poste

VOTE : Nombre de voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

9 - TRESOR PUBLIC - EAU ET ASSAINISSEMENT - DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil de l'état de créances irrécouvrables sur les exercices concernant la redevance des services de l'eau et de l'assainissement de la commune.

Il indique qu'un certain nombre de personnes qui figurent sur l'état joint sont solvables et de ce fait ne doivent pas être exonérées.

Il propose d'informer le percepteur principal de Lamalou les Bains pour poursuivre ces personnes afin de recouvrer les sommes dues.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir admettre en non valeur les titres restant dus concernant les autres personnes.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et de donner leur avis.

Vote du Conseil :

Le Conseil accepte d'exonérer la quasi totalité de mises en non valeur proposées, à l'exception de deux d'entre elles dont les personnes sont solvables.

VOTE : Nombre de voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

10 - LA GINESTE - ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET M. PAGES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le Hameau de la Gineste, où résident quatre familles, est totalement dépourvu de système d'assainissement. Contre toute règle d'hygiène, les effluents et les eaux usées se déversent dans un caniveau en bordure de route.

Il indique, qu'en plein accord avec les habitants, il est projeté de mettre en place un système d'assainissement dans un terrain cadastré n° 27 section A- la Gineste, d'une superficie

de 33 a 70 ca, facilement accessible et qu'il est nécessaire d'acquérir pour installer ce type d'équipement.

Il précise que ce terrain non constructible qui n'a aucune valeur marchande, est la propriété de **Monsieur Jacques PAGES** domicilié à la Gineste, qui accepte de le céder à la commune en échange d'un terrain communal non constructible, constitué de taillis, cadastré n° 205 section A - Bédière d'une superficie de 39 a 60 ca.

Il précise que la délibération prise le 6 Septembre 2010, et portant le même objet et dans laquelle ne figurait pas certains éléments essentiels exigés par notre notaire, doit être annulée.

Il indique que cet échange a eu lieu **sans soulte**, les biens étant de valeur similaire les parcelles qui seront échangées sont évaluées à 200 €.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et de l'autoriser à engager les démarches nécessaires à ces cessions de terrain, ainsi que les frais d'actes notariés afférents.

Vote du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire

VOTE : Nombre de voix : Pour : Contre : 0 Abstention(s) : 0

LE POINT SUR LES TRAVAUX.

- **La PALISSE :** Les travaux de raccordement de l'assainissement des résidences du hameau et de connexion du réseau vers la fosse septique de grande capacité viennent de commencer.
- **LE CROS :** Les travaux concernant le renforcement du mur du chemin qui relie le Cros au Tourrel ont commencé. Ils ont été interrompus en raison de conditions atmosphériques défavorables. Ils reprendront dès que possible.

AGENDA

- **Le 16 décembre 2010** à Andabre, visite du Président et du Directeur d'*Hérault Energie* et de l'entreprise *Travasset* à l'occasion de l'installation d'un éclairage public de type « LED ».
- **Le 20 décembre 2010** à Hérépian, réunion de secteur organisée par le **Parc Naturel Régional du Haut Languedoc** pour évoquer et débattre de l'avenir du territoire du Parc.
- **Le 14 janvier 2011** à Andabre, et le 15 janvier à Douch, **présentation des vœux de la municipalité.**
- **Le 21 janvier 2011** à Le Soulié, **présentation des vœux de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.**

Le Maire

Jacques MENDES